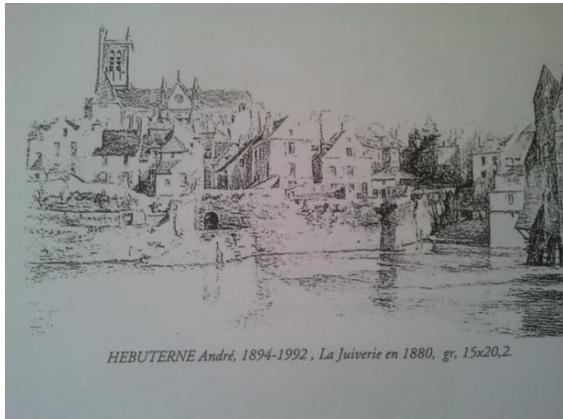


Les Toponymes juifs en Seine-et-Marne

La Seine-et-Marne est composée par une partie de la Champagne, de la Brie et du Gâtinais. Ces régions étaient divisées en terres royales, terres comtales et terres de l'Église. Dès l'époque romaine, on trouve de nombreuses traces d'une présence juive dans ces régions. Aujourd'hui les preuves les plus flagrantes de ce passé juif ne sont visibles que par le biais des toponymes qui subsistent encore. Ces noms de rue ou de lieux de repos rappellent que les enfants d'Israël vécurent en ces lieux ou près de ces lieux et qu'ils appartenaient à part entière à la grande histoire de la France. Marchons à leur recherche :

Meaux (Seine-et-Marne)



Une "Rue de la Juiverie".

En vieux français, Meaux était appelée Miaus ou Maiux. En latin: Meldae. Une "Rue de la Juiverie" existait encore en 1870, elle s'appelle aujourd'hui " Rue Antoine Caro" près de la Marne. Théobalde Amolon, Archevêque de Lyon sous le règne de Charles le Chauve avait appris de son Maître Agobard la haine des Juifs. Avec l'aide de l'évêque de Reims et l'archevêque de Sens, qui nourrissaient les mêmes sentiments, il essaya, au Concile de Meaux en 845 de relancer les anciennes lois canoniques et les restrictions antijuives. Mais Charles ne céda pas aux injonctions du prélat et annula le Concile. Pourtant ce fut lors de cette réunion ecclésiastique que les Juifs furent exclus de tous les emplois publics et du service militaire. Ils eurent également interdiction d'employer des esclaves chrétiens et de construire des synagogues. Pour la première fois on trouve une mention relative à la conférence religieuse entre Nathan l'Official et l'Evêque de Meaux dans un recueil manuscrit de controverses vers 1220. C'est à Meaux, ville réputée pour sa Juiverie et ses savants, que naquit Yéhiel Ben Yossef. A travers les siècles, le quartier juif de Meaux, situé sur les bords de la Marne, à l'ombre de la Cathédrale, a plusieurs fois été dénommé: "l'escalier de la Juiverie", "le cul-de-sac de la Juiverie" et "la rue de la Juiverie", allant de la rue des Lombards à la Place du Château. La Juiverie de Meaux ; *Judearia*, était formée de cinq ou six rues sur les

bords de la Marne entre le carrefour Saint-Fiacre et la rue Darnetal. Comme toutes les communautés, cette Juiverie avait toute les institutions dont elle avait besoin : Synagogue, yéshiva, mikvé (bain rituel), four banal, ouvroir et maladrerie (léproserie) ainsi que son cimetière. Celui-ci était situé sur l'actuelle rue Poitevine où au XVIIIème siècle, des sépultures juives furent découvertes dans les fondations d'une maison. Cet emplacement a été concédé aux Ursulines pour y fonder un nouveau couvent. Une stèle funéraire datant de 1243 (?) a été trouvée lors des travaux de construction du Couvent des Ursulines en 1648. Cette stèle était conservée au Musée Bossuet de Meaux. La traduction de cette stèle était :

*Sepulchrum Rabbi Joseph
qui dimissus est in paradisum
ann. Lectionis audita 200.*

*Sépulture de Rabbi Joseph
Qui s'en fut au Jardin d'Eden....
En la périocope Ha'azinu
Ecoutez, Année 5004 (1243)
Malheureusement cette stèle a disparu.*

A Orléans, il a été retrouvé une stèle funéraire dont l'inscription rappelait la mémoire du Juif Brich de Meaux, mort en 1292. Les archives font aussi état d'un moulin : "Moulin de la Juiverie".

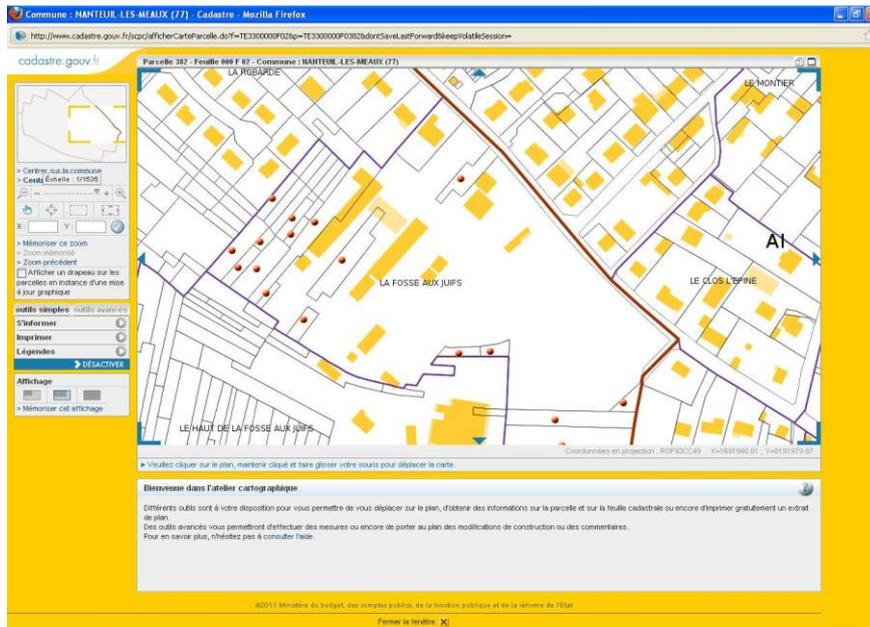


Différentes "Synagoga" dans des vitraux de la cathédrale de Meaux.

Nanteuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne)

Une "Fosse aux Juifs"

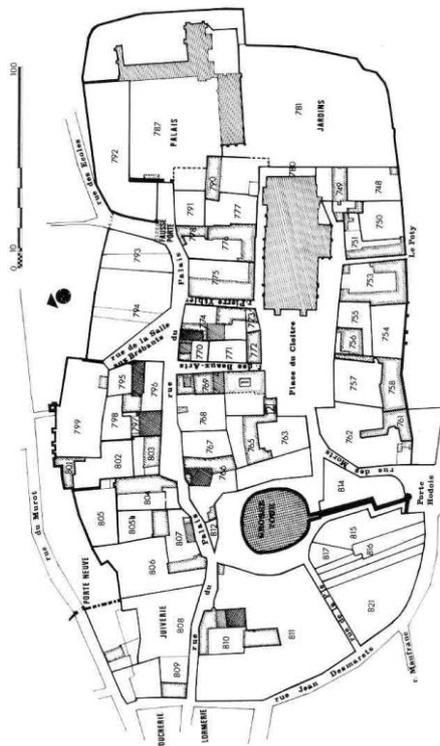
Le village de Nanteuil-lès-Meaux est situé entre Meaux et Château-Thierry. La Fosse-aux-Juifs devait servir de cimetière pour les communautés juives de Meaux, Lizy-sur-Ourcq et de Château-Thierry.



Il est fort possible que ce toponyme désigne un ancien cimetière juif.

Provins פרובנס = פרובינש (Seine-et-Marne)

Une " Rue de la Juiverie", une "Rue aux Juifs"



La Juiverie de Provins (Ville Haute)

Différents écrits en hébreu font référence à de grands Maîtres du Judaïsme français. Un certain Jacob fut identifié sous le nom de Jacob Ben Meïr de Provins. Ce compilateur de textes hébreux et latins fait souvent allusion aux Juifs de Provins. En 1172 fut signé une reconnaissance des droits des "Bonhommes" d'Aunay (Ordre religieux) pour recevoir la vente d'un auvent en la Juiverie de Provins (Judea en latin). En 1230, Thibault IV, Comte de Champagne, avait conclu avec cette ville un accord par lequel il se réservait tous les droits sur les Juifs. Quant à Haïm de Provins, notable élu de la Communauté, il était chargé de collecter les taxes spéciales imposées uniquement aux juifs, pour l'année 1298-1299, afin de les verser aux fonctionnaires royaux. Un bien-fonds situé dans le quartier de la Juiverie représentant la moitié d'une place située juste au-dessus de la Porte Neuve, fut vendue par Simonet, fils de feu Simon le Juif et de Vivant son frère, au profit de Peronnelle de Joy, veuve de Jean de Joy orfèvre, au prix de vingt et une livres tournois petits. Un autre document, daté de 1313, fait état de la vente d'une maison à un chrétien. Celle-ci appartenant au Juif Josson de Coulommiers et à son fils Croissant, se situait près de la tour du château de Provins et entourait l'Ecole des Juifs. Cette école des Juifs était déjà citée en 1269 "*Rue de Lormerie*". Parmi les savants de Provins, il faut citer Jacob; brillant et estimé rabbin qui dirigea au XIIIème siècle l'école talmudique de cette ville. Son père Meïr, fils du célèbre Elia Ben Juda de Paris, forma de nombreux élèves. Les plus remarquables furent: Samuel Ben Salomon Sire Morel de Falaise et Isaac Ben Moïse Or Zaroua de Vienne. Un autre de ses élèves était supposé être l'auteur de "*Tossafot*" (compléments de dissertations talmudiques) sur les "*Lois*" de Maître Alfasi. Les Synagogues de Provins, d'Orléans et d'Etampes furent converties en église collégiale sous le règne de Philippe-Auguste. L'histoire de la Champagne et celle du Royaume de France étaient très fortement liées. En effet, après son couronnement Louis IX rassemble son armée pour combattre les grands du royaume en état de rébellion. Parmi les rebelles, Thibault IV de Champagne, né à Troyes, qui après supplications auprès de Blanche de Castille, obtient le pardon royal et fit soumission. Thibault IV dit le Chansonnier est le plus grand trouvère du XIIIème siècle. En 1234, à la mort de son oncle Sanché-le-Fort, il est sacré Roi de Navarre. Thibault et son épouse Jeanne récupèrent donc sous leur juridiction tous les Juifs de Navarre. Triste ironie du sort, ce royaume ainsi que le Comté retournèrent à la Couronne de France par le remariage de Jeanne avec Philippe-le-Bel. Le dernier des Comtes de Champagne, Robert II, fut également le dernier roi de Jérusalem. Pour la petite histoire, il mourut en basculant d'une des murailles de Saint-Jean d'Acre. Après sa mort, le royaume chrétien de Jérusalem s'établit à Chypre sous la Royauté d' Amaury de Lusignan et d'Isabelle de Jérusalem. Dans les comptes de la Baylie de Tudèle (Navarre) étaient mentionnés chaque année les taxes collectées auprès des juifs d'outre ports. Il en fut relevé à Beaucaire, Tarascon, Tonneins, Provins, Passy, Chartres et Pont-Audemer. Elles augmentèrent dans le

second tiers du XIVème siècle toujours après chaque mesure d'expulsion des juifs hors de France notamment lors de celle de 1306 et de celle de 1322-1323.



Eglise St-Ayoul et ses synagoga.

Un sceau royal destiné aux Juifs de Provins attestait dans un acte du 28 février 1203 la donation à l'Eglise Sainte-Quiriace d'une rente annuelle de sept livres et la vente à cette même église d'un revenu annuel de cent sous gagés chez Salemin, Juif d'Orléans. Ce sceau confirme: *".... In cujus rei testimonium.... sigillum. Testimonii Judéorum de Pruvino presentibus appositum est"*.

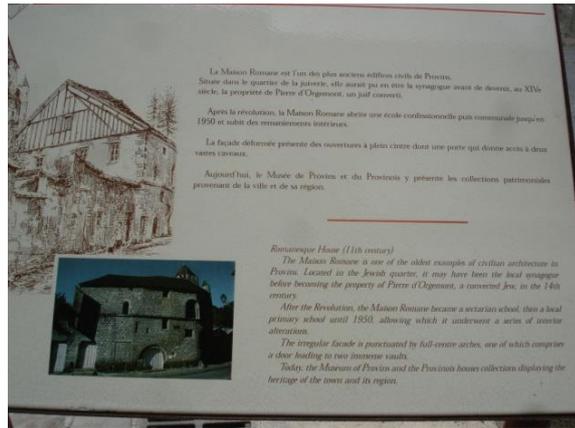
Parmi les documents, on relevait aussi une transaction par laquelle Pierre d'Orgemont était confirmé dans la vente d'une maison, ayant appartenu à Josson de Coulommiers, juif, sis au Château de Provins entre la Tour et la synagogue (selon la coutume de Champagne, l'héritage d'un juif ne peut être vendu à un chrétien, sans la permission du Seigneur, 1313).

D'après le Dr Félix Pascal, les Juifs avaient trois synagogues à Provins ; une dans la ville haute et deux dans la ville basse. Il n'y a aucune trace de ces bâtiments. Dans les fouilles qui ont été faite au XIXème siècle à Provins dans la *"Rue aux Juifs"* (ville basse), il a été trouvé des fosses de tanneurs. Le chemin qui traverse la chenaie et qui suit la rivière s'appelait la rue de la Petite Tannerie.

La léproserie de Provins *"Domus judaeorum leprosorum"* était très réputée au Moyen-Age.



Rue des Juifs à Provins (Ville Basse)



“La Synagogue ?” à Provins (Ville Haute)



Synagoga (vitrail du XVI^e s.) Eglise Sainte Croix à Provins.

En 1301 : Vente de la moitié d’une place située à Provins, au-dessus de la Porte-Neuve, en la Juiverie, faite par Simonet, fils de feu Simon le Juif, et par Vivant son frère, à Perronelle de Joy, femme de feu Jean de Joy, orfèvre, au prix de 24 livres de tournois petits.

En 1313 : Vente à maître Pierre d’Orgemont, cleric, au prix de 400 livres tournoi, d’une maison ayant appartenu à feu Josson de Coulommiers, Juif, et feu Croissant, aussi Juif, fils du dit Josson, attenant à la tour du château de Provins et entourant l’école des Juifs.

En 1839, Louis Félix Bourquelot 1839 écrivit : “Histoire de Provins”, il laissa un chapitre très intéressant sur les Juifs de cette capitale de la Champagne :

“Les figures les plus caractéristiques au milieu de la plèbe du moyen âge, ce sont les Juifs ; vous les rencontrez en grand nombre dans le Provins du XIII^e siècle, avec leur costume oriental, leur teint basané et leurs yeux vifs qui se cachent sous un sourcil noir et épais. Ces malheureux que le seigneur peut vendre selon son bon plaisir, tour à tour chassés et rappelés, mis en dehors de toutes idée sociale par la haine et le mépris qui les entourent, ne pensent plus à se livrer en France à un commerce régulier ; ils viennent aux foires de Champagne mais seulement pour y faire l’usure. Qui sait, au reste, si la protection des comtes n’encourage pas

ces manœuvres frauduleuses ? Les Juifs, dont ils se réservent la garde et la justice dans toutes leurs concessions de privilèges aux villes, sont en effet leur richesse la plus claire, puisqu'ils perçoivent sur eux une taille ou cens annuel, le produit de leurs exploits, celui du sceau de leurs obligations, et qu'en vertu des établissements de S.-Louis les meubles au juif sont au baron''.

Nous avons déjà vu le Juif Cresselin habitant une maison à la ville haute. Ses coreligionnaires, dont le nom doit rester à deux rues de Provins, celle de la Vieille-Juiverie, au Châtel, et la rue aux Juifs, dans la vallée, sont réunis dans la ville en une communauté qui a son procureur particulier (1) ; ils possèdent des biens assez considérables (2), un four, des écoles ou synagogues, et un cimetière. Une de leurs écoles, appelée l'Ecole aux Juifs, située rue de l'Ormerie, devant le four du roi, est vendue, en 1306, à l'abbaye du Mont-Notre-Dame par les receveurs du domaine (3) ; un peu plus tard, lorsqu'ils seront chassés pour la dernière fois du royaume, le roi s'emparera du four de la Juerie de Provins (4). Le cimetière des Juifs a été octroyé à perpétuité par Thibault VII au prieur de l'hôpital de Jérusalem ; mais, en février 1268, ils obtiennent de lui la permission d'acquérir une terre hors la porte de Jouy "sus les fossés", pour y établir un nouveau "cymetire en recompensation", de celui qui leur a été enlevé (5). C'est dans ce nouvel emplacement, acheté en septembre 1306 des receveurs de Champagne par Jean de Troyes, prêtre et chantre de S. - Quiriace, et donné par lui au chapitre en 1310, que, pendant plus de trente ans, sont déposés loin de la terre chrétienne les restes des Juifs de Provins.

Quelquefois, dans nos titres, le nom de ces étrangers se trouve uni à celui d'une autre classe d'hommes également rejetés par la société, les lépreux (6).

1) C'est ce que l'on voit dans les comptes de la chambre de S. Quiriace pour 1388 :

Pro interragio unius Judoei die mercurii ante ramos palmarum XX sols. A quodam judoeo procuratore coeterorum Judoeorum Pruvini pro interragio Isaac Judoei XX sols.

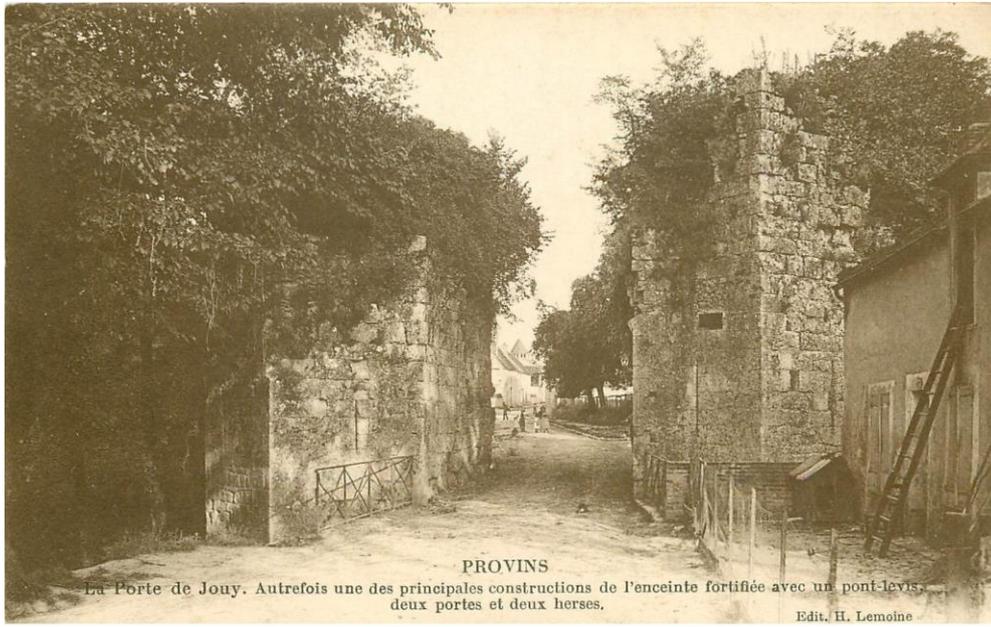
2) Cart. de Rénier Accore, f° 108, verso, tit. de 1274

3) Cependant il en est encore question sous ce nom dans un ancien cueilleret des cens des Cordelières, en 1314.

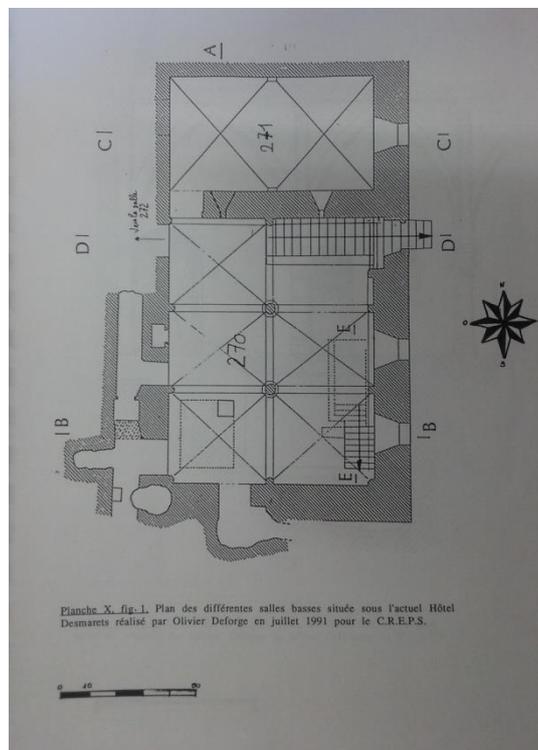
4) Item furnum de la Juerie. (Extent. com. C. et B.). Une fontaine de Provins est encore appelée Fontaine de la Juiverie.

5) Rivot, Hist. civ. , t. II, p. 25. Un tit. contenu au trésor de S. - Quiriace porte acquisition par la communauté des Juifs de Provins de certaines maisons, vignes et jardins assis outre la porte de Jouy, attendant du cimetière des Juifs, à la charge de six deniers et mailles envers ladite église. (Décembre, après la S.- Barthélemi 1296). Tit. par lequel, devant Jehan Conchion, tabellion-juré et établi à Provins, plusieurs Juifs "demourant audit Provins" reconnaissent avoir pris "à moison à rente d'argent annuelle et perpétuelle un jardin que l'en appelle le cymetière aux Juifs, séant oultre la porte de Joy, au dehors des murs du Chastel, tenant aux fossés du roy notre sire... lequel admoisonnement lesdiz Juifs promirent par leur loy, leurs mains mises sur leurs chiefs comme Juifs, tenir ferme et avoir agréable à toujours" (11 novembre 1375 - Rivot, Hist. civ., t. II, p.27)

6) Il est fait mention dans un tit. de 1244 d'une vigne sise prope locum ubi Judoei leprosi de Pruvino solent morari. (Cart. de S. – Nicolas). Dans un testament de Pierre de la Rochelle, qui avait été maire de la commune de Provins, on trouve les legs suivants : Item Simoni Judoeo XL lib..... Item leprosis de Crolebarbe pro cmissüs leprosorum XX sols. (Février 1272. Miscel. de M. Ythier, p.4). L'an 1273, Versus stagna domini regis, erat locus ubi quondam fuisse dicebatur domus Judoeorum leprosorum. (Cart. de S.. –Nicolas).



Le cimetière Juif se trouvait hors les murs de Provins près de la Porte de Jouy.



La Yéchia de Provins sous la Tour César (travaux de Mme Juliette Sibon).

Saint Quiriace :

«L'église, élevée dans le château par S. Savinien, et dont nous ne connaissons pas le premier patron, avait été plus tard remplacée par un temple dédié à S. Quiriace (1), le Juif qui aida la mère à retrouver les restes de la vraie croix. Du consentement d'Eudes-le-Champenois, et avec l'agrément de Léothéric, archevêque de Sens, Athoenus, prêtre originaire de Provins et chanoine de Sens, augmenta le nombre de chanoines de S.-Quiriace. Vers 1030, sur la demande du même Athoenus encore soutenu par le comte de Champagne, Léothéric et son chapitre exemptèrent le chapitre de S.-Quiriace de la juridiction archiépiscopale, à condition que les chanoines soumis à la censure canonique du chapitre et du doyen obéiraient à ce dernier comme à leur père. Le chapitre et les églises qui en dépendaient furent en outre exemptés de toute redevance envers l'archevêque, sauf xii sous à l'octave de Pâques.

(1) Judas Quiriace, Kiriace ou Cyriace, de impiissima gente Judoerum, eut Simon pour père, et Zachée pour aïeul. Ste Hélène étant venue à Jérusalem avec des troupes pour y chercher la croix du Sauveur, fit nommer par une assemblée de Juifs quelques docteurs de la loi qui refusèrent de répondre à ses questions, et, menacés du bûcher, renvoyèrent l'impératrice à Judas, l'un d'entre eux, comme le plus capable de l'éclairer. Mais Judas ne savait rien, et Hélène, qui avait déjà parlé de brûler ses compagnons, le laissa sans manger dans une fosse pendant sept jours. Il fallait pourtant trouver la croix, ou mourir ; l'impie promit de dire la vérité, se mit en prière, et statim commotus est locus et multitudo fumi et aromatum odoris suavitas ascendit de loco. Mais autre difficulté, au lieu d'une croix on en trouva trois ; qu'elle était la bonne ? Un mort passait ; Judas le toucha avec les trois instruments de supplice : les deux premiers ne produisirent rien sur lui ; le troisième le fit revenir à la vie : on reconnut la croix du Fils de Dieu.

Judas s'était fait baptiser, avait changé son nom pour celui de Quiriace, et était devenu par la volonté d'Hélène évêque de Jérusalem, lorsqu'une nouvelle fantaisie de cette princesse lui donna lieu de manifester une seconde fois sa puissance. L'impératrice eut envie des clous qui avaient servi à attacher le Christ sur la croix ; Quiriace va prier au calvaire, et magna coruscatio de loco illuxit, ubi inventa est sancta crux, clarior solis lumine, et statim apparuerunt clavi illi qui in dominico confixi fuerant corpore, tanquam aurum fulgens in erra. L'invention des clous fut suivie d'une persécution d'Hélène contre les Juifs, pour le bien de la religion. Mais le barbare Julien, étant monté sur le trône, se mit à persécuter les Chrétiens, et Quiriace, qui avait refusé de sacrifier aux idoles, obtint les palmes du martyre. Julien lui fit couper la main, couler du plomb dans la bouche, le fit jeter dans une fosse remplie par ses enchanteurs de dragons cornus, de scorpions et d'une multitude de serpents, puis dans une chaudière remplie d'huile bouillante, et, comme il survivait à toutes ces épreuves, il ordonna de lui percer la poitrine avec un épieu, et tout fut fini. C'était à la 8^e heure, le 1^{er} ou le 4 mai de la 2^e année du règne de Julien (362). Voy. les Acta Sanctorum, tom. 1^{er} mai, p. 439

S.-Quiriace, qui n'est pas mentionné dans l'épître à Sévère, où S.-Paulin raconte l'invention de la croix par Hélène, a plusieurs homonymes dans les légendes des

saints. Le martyrologe romain cite trois saints Quiriace dont aucun ne paraît être le nôtre. Lesz Bollandistes placent sa tête à Rome et à Orléans, sans songer que Milon-de-Bréban l'apporta aussi à Provins au XIII^e siècle. Il s'agit sans doute encore de trois personnages différents.

Melun מילון, מליאון, מילון, ou מילאון (Seine-et-Marne)

Une "Rue de la Juiverie"

Melun, le Metlosedum ou Metlodunum des "Commentaires" de Jules César, fut prise par Labienus, son général, en l'an 53 avant l'ère chrétienne. Il est fort possible qu'une communauté juive s'installa à Melun dès l'époque gallo-romaine. Dans cette ville, il y eut une "Rue de la Juiverie" où anciennement une maison dite "Ecole des Juifs" sans doute une synagogue. Cette cité médiévale, par sa position stratégique sur la Seine, fut l'enjeu de bien des convoitises. Le roi Robert II le Pieux mourut à Melun en 1031 ainsi que Philippe 1er en 1108. Vers 1102, Abélard y ouvrit une école publique et Philippe-Auguste y résida souvent. Déjà au XII^e siècle, une Communauté Juive florissante vivait à Melun autour de différents pôles économiques. Tous les grands savants juifs de la France du Nord et du Sud furent en contact avec l'Ecole talmu-

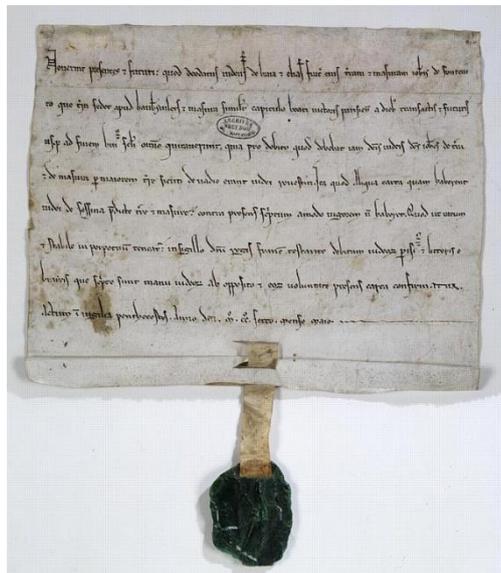


Edict de Melun stipulant que le roi et ses barons doivent garder leurs propres juifs.

dique de cette ville. Ensemble, ils prirent part au Synode qui se tint à Troyes en 1106 sous la direction de Rashbam et de Rabbénou Tam. Dans la littérature rabbinique, ces éminents rabbins furent appelés "Les Sages de Melun". Un juif de Melun, Vivant, était chargé de collecter les taxes auprès de ses coreligionnaires. Un autre, Léo Crossius obtint la permission de résider au Châtelet à Paris. Au cours des siècles, la Communauté de Melun fut respectée pour ses savants rabbins et son école d'études talmudiques (Yéchiva). Parmi les plus imminents savants juifs français, il faut nommer Meschullam ben Nathan, connu aussi sous le nom de Meschullam de Narbonne. Celui-ci passa en 1150 de Narbonne à Melun et ne mit pas longtemps pour acquérir une grande réputation. Il eut une longue correspondance épistolaire

avec Rabbénou Tam et les plus grandes sommités de son temps. Nathan Ben Meschullam, son fils, s'installa à Etampes en 1180. Au XIIIème siècle, la Yéchiva connut un véritable épanouissement. Le rabbin Yédidia de Melun, maître d'Abraham ben Nathan de Lunel, y vivait vers la fin du XIIème siècle. Son fils, Juda l'Ancien fut également connu sous le nom de Sire Léon ou Messire Léon. Le tossafiste David de Melun était le père de Judah. En 1240, Juda de Melun, Samuel Ben Salomon de Château-Thierry, Moïse de Coucy et Yéhiel de Paris furent les quatre rabbins désignés pour défendre le Judaïsme lors de la "Disputation" à Paris contre le Talmud provoquée par Nicolas Donin. D'autres grands savants juifs vécurent à Melun, comme par exemple, Nathan l'Official qui écrivit vers 1230-1240 à propos de Rabbi Abraham Ben Isaac: "*R. Abraham Ben Isaac m'a dit à Melun.....*" En 1186, la "rue de la Juiverie" se situait dans le Quartier St-Aspais. La synagogue se trouvait dans la "*Rue de la Juiverie*". Philippe-Auguste donna en 1210 aux Hospitaliers divers terrains à Melun, près de la synagogue des Juifs: "*Plateas que sunt Meleduni juxta scolam Judeorum...*". Ces biens ont été confisqués aux juifs, chassés et bannis de Melun. C'est également à Melun, qu'en 1230, Louis IX et ses barons se réunirent pour limiter les droits des Juifs vivants sur le domaine royal: 1° Il était interdit aux juifs de signer des contrats. 2° les juifs étaient considérés comme la propriété du seigneur sur les terres duquel ils résidaient, 3° en cas de départ, ils étaient obligés de retourner sur les terres de leur seigneur, 4° toutes les créances des Juifs étaient annulées.... Les Juifs furent expulsés de Melun en 1306, après cette date, il a été trouvé un document concernant la vente pour le prix de vingt livres de faible monnaie, à Adam dit le Barbier, de Melun, d'une maison ayant appartenu à la communauté des Juifs, "*Jadis demourans à Meleun, assise en la rue de la Juerie, tenant d'une part à l'escole des Juifs*". Sise en "*la rue de la juerie, tenant d'une part à l'escole des juifs*". *L'année suivante, il cède à la même personne, une maison et une grange "qui furent à Donin le juif et à ses neveux, jadis demourans à Meleun, séanz en la rue de la juerie, tenant à la ruele que l'on dit Gui Baudoin*". Dans l'Histoire de Melun, en ce qui concerne le quartier Saint-Aspais, il est précisé: "*De la rue de la Juiverie où s'élevait la synagogue on passait par un "archelet", dans l rue Neuve où l'on voyait l'hôtel des Leconte,, famille de robe investie des principales charges de la magistrature melunaise au XVII et XVIIIè siècle*". Un document indique qu'en 1311, il a été vendu une maison située dans le Château de l' "*Hôpital St. Jean de Hierusalem, rue de la juiverie, iouxte la maison qu'on appelle l'escole aux Juifs*". En 1307, vente par Guillaume de Hangest, bailli de Sens, à Adam dit le Barbier, de Melun, au prix de 55 livres parisis de faible monnaie, d'une maison et d'une grange ayant appartenu à Donin le Juif et à ses neveux naguères demeurant à Melun, lesquelles maison et grange étaient situées à Melun en la rue de la Juiverie. Un document attestait aussi que la reine Adèle constitua une dot à Aveline, sa fille d'honneur, consistant en une vigne, dans la censive de Pénil, achetée à Samson de Judée et une maison qui appartenait à un autre Juif du nom de Joachim de Judée. Melun était terre royale, aussi lorsque les Juifs étaient chassés par les rois, ceux-ci se réfugiaient à Livry-sur-Seine; terre comtale. Avant la seconde guerre mondiale "*la rue des Juifs*" à Melun se nommait: "*Rue de France*" et aujourd'hui "*Renée Pouteau*". La bibliothèque de Melun conserve encore un manuscrit datant du XIVème siècle: "*Brévarium Judaicum*" (C'est un Makhzor selon le rite des Israélites de France).

Au Moyen-Âge, la ville de Bray-sur-Seine dépendait des comtes de Champagne. La "Rue des Juifs" à Bray-sur-Seine est devenue la "Rue Emile Zola". L'existence des Juifs à Bray-sur-Seine est attestée par deux lettres de divorce trouvées dans le "MS 189" du Catalogue de Rassi de Parme. L'une est datée de (Bray al nahar Seina), 19 Tébeth 5005 (=1244) et l'autre du 19 Kislev 5008 (=1247). Les personnes mentionnées dans ces documents se prénomment Mattatya (Dorin) fils de R. Jacob et Trina, fille de R. Isaac. Cette ville est également connue grâce à une reconnaissance de non hypothèques concernant deux juifs. Ce document se trouve aux Archives Nationales : "Deodat et Elie, frères, habitant de Bray-sur-Seine ("Braia"), reconnaissent ne pas avoir d'hypothèque sur la terre que Jean de Fontenay a vendue à l'abbaye de Saint-Victor de Paris." Ce parchemin datant du 20 mai 1206 est rédigé en latin : "Quod ut ratum et stabile in perpetuum teneatur, in sigillo domini regis Francie testante debitum Judeorum Parisius, et litteris ebraycis, que scripte sunt man judeorum ab opposito, et oerum voluntate, presens carta confirmatur. Actum in vigilia Penthecostes, anno Domini". Il est scellé du sceau des Juifs de Paris. Ce sceau représente un aigle au repos, tourné à droite ; dans le champ, six fleurs de lis ; symbole traditionnel de la Kéhila. L'inscription latine circulaire dit : "Tes(timonium de)biti judeo(rum p)arisius." ; "Rei vaol von re". Ce sceau est : "Sicillum Judaeorum Parisiorum", (sceau des Juifs de Paris 1206). Ces banquiers, qui étaient au Petit Châtelet à Paris en 1204-6, et en 1221 à Provins. En cette année Thibaut IV, Comte de Champagne, était leur débiteur.



D'autres actes rappellent aussi une présence juive à Bray-sur-Seine :

- Octobre 1222 : Garantie donnée par Gui de Châtillon, fils aîné du comte de Saint-Pol, aux obligations du comte de Champagne envers Dedon de Bray et Hélye, son frère, Juifs du roi de France.
- Février 1224 : Acte par lequel le roi confirme un accord entre le comte de Champagne, Haquin et Hélie de Bray, au sujet de 10,500 livres que ledit comte leur devait.

Au XII^e siècle, elle avait une importante communauté juive, y compris des rabbins tels que Jacob le Tossafiste et R. Isaac. Plusieurs commentateurs sont nés dans cette ville: R. Matathia, Phineas, et Menahem (il est possible que les deux derniers soient identiques), et il y avait aussi quelques Juifs très riches de la ville. En 1191, après le meurtre d'un chrétien qui avait lui-même tué un juif, la rumeur courut qu'il aurait été crucifié par ces derniers. Aussi, sur ordre du roi Philippe-Auguste, une centaine de Juifs furent brûlés dans cette ville en représailles. D'autres juifs, pour refus de baptême, se laissent égorger. Après le bannissement de 1306, les juifs reçurent l'autorisation de retourner s'installer à Bray-sur-Seine.

En 1908, L.A. Roubault retraça l'histoire de Bray-sur-Seine. Concernant le brûlement des Juifs dans cette ville, il précisait : *“On raconte que les Juifs de Bray, avec la permission de la Comtesse de Champagne, et pour renouveler la scène de la passion de Jésus de Nazareth, se saisirent d'un chrétien qu'ils couronnèrent d'épines et attachèrent à une croix, sur laquelle il expira. Il est probable que ceci avait été inventé par quelque moine en mal d'atrocités. Quoi qu'il en soit, le fait fut rapporté à Philippe Auguste, qui revenait de la troisième croisade, et celui-ci jura de tirer une vengeance éclatante de l'abominable forfait. Il se rendit sur le champ au château de Bray et, pour inspirer une terreur salutaire aux habitants, il fit brûler vifs plus de 60 juifs !...”*

D'après une autre version, voici comment l'affaire se serait passée : *“un vieux juif nommé Manassès, banquier de son état auprès ses coreligionnaires et demeurait au rez-de-chaussée d'une tour fut un jour alors qu'il établissait des comptes, surprit par l'un de ses voisins. Un armurier nommé Roger ou Robert, entra chez lui porteur d'un gros bâton, il frappa le malheureux juif. Mu du besoin de se défendre s'approcha de la porte, la ferma et tomba mort. La porte était à secret, et le criminel, dont les poches étaient pleines d'or, ne put l'ouvrir et resta enfermé avec sa victime. Le voleur, terrifié, jeta alors des cris qui furent entendus du dehors. On enfonça la porte et il fut facile aux arrivants de constater que le juif avait été assassiné par l'armurier et que le vol était le mobile du crime. La comtesse de Champagne, qui aimait beaucoup les juifs à cause du grand commerce qu'ils faisaient en ville, abandonna le meurtrier à la vindicte publique. C'est à la suite d'un faux rapport sur cette affaire que Philippe Auguste ordonna les exécutions dont il est parlé plus haut.*

En 1315, des Juifs se réinstallèrent à Bray-sur-Seine à la suite de l'expulsion de 1306. Au Moyen-Âge, le cimetière juif de Bray-sur-Seine était domicilié sur le territoire de Saint-Etienne-de Sens. C'est dans un acte de 1237 qu'est signalé le cimetière concédé au XII^e siècle par Louis VII aux Juifs de Bray-sur-Seine. Toutes les traces de cette communauté ont été perdues depuis le XIV^e siècle.

D'Arbois de Jubainville, à travers différentes pièces et documents, a pu faire le recensement des Juifs de Bray-sur-Seine :

Voici les noms des juifs de Bray : Dieudonné, fils de Léon ; Benoit, son fils ; Haquin, gendre de feu Benoit ; Donce, de Dijon ; Bonée, veuve d'Haquin ; Céron, Aaron, son beau-frère ; Boce, Bofillon et Morel, fils de feu Sanson.

Foljuif (Saint-Pierre-les-Nemours) (Seine-et-Marne)



Foljuif est un hameau dépendant du canton de Château-Landon. Différents guides touristiques le décrivent de la manière suivante: *"A Foljuif en la paroisse de Nemox, une petite maison en 1384"*. Dans différents documents, Foljuif dépend de Saint-Pierre-Les-Nemours sous le nom de Fouljuif-les-Nemours en 1394, Foujuif en 1489, Fouljuif en 1595, Follejuif en 1727 ou Foujouy". Il y avait dans ce hameau une grande commanderie templière. Le 13 mars 1893, l'historien Henri Stein, au cours d'une réunion de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais, a relaté les efforts prodigués par les Protestants de Dordives, de Metz-le-Maréchal et de Foljuif pour conserver une apparence d'existence. Il n'a pourtant pas été possible de trouver la trace de l'étymologie de ce nom. Le hameau de Foljuif est situé sur la commune de Saint-Pierre-les-Nemours. Henri Métais précisait: *"Gauthier 1er de Villebon (mort en 1205) marié à Aveline, fille d'Ursioon, qui lui apporta en dot la seigneurie de Nemours, et qui doit être considéré comme le véritable fondateur de la ville, avait ramené de Palestine des religieux de Sebaste en Samarie, qui se fixèrent en aval du château, une grande église où furent exposés les reliques de Saint-Jean Baptiste"*.

Nemours (Seine-et-Marne)

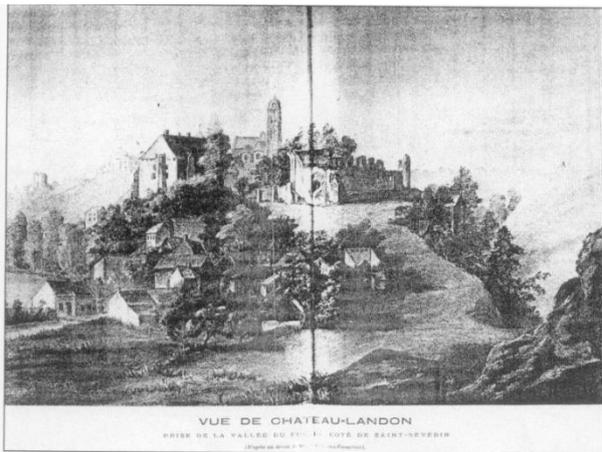


Une rue à Nemours

Nemours fut pendant très longtemps la Capitale du Gâtinais. Son château élevé dès le XIIème siècle veillait au Moyen-Age sur un gué du Loing. Un document daté de 1218 stipule : *''Et ne veulx omettre le Mémorial, que i'ay leu dans un chartulaire de Barbeau, portant ces mots : Fault scavoir qu' a Nemours nous avons foüage à prendre sur les iuifs, encores que le roi ne le leue sur eux : à cause qu'il les auroit affranchis de toutes talttes et subsides ...''* . Très disputée pendant de la Guerre de Cent ans, cette ville devint successivement Comté, puis Duché en 1404. Nemours, l'un des fiefs des plus grands seigneurs de France, possédait une petite communauté Juive. Celle-ci exista même après l'expulsion des Juifs de France en 1394. Au XIVème siècle, Charles III de Navarre se fit accompagner par Joseph Orabuena, médecin juif, dans ses voyages entre Paris, Compiègne, Nemours et la Normandie. On ne saura jamais quels étaient les personnages rencontrés par ce Juif de Navarre, agent de son souverain autant que son médecin. La ville de Nemours est citée dans le *''Diovei Hayamim''*

Château-Landon (Seine-et-Marne)

Une *''Rue des Juifs''*.



12 - Château-Landon.

L'étymologie de Château-Landon vient du vieux français: Chastel-Landon et du latin Castrum Landonis. Château-Landon fut l'une des principales villes du Gâtinais. A Château-Landon comme à Troyes et à Provins s'organisaient de grandes foires. Celles du quartier de Pontfaut étaient décrites ainsi ; *''chacun an, trois jours durant, le lundi après la foire qui sied le jeudi après Quasimodo à la Maladrerie de Château-Landon appelée Pontferault''*. D'autre part, un atelier monétaire fut fondé un demi-siècle avant l'arrivée des Capétiens par Charles le Chauve. Il cessa ses activités après l'avènement de Philippe-Auguste. Cet atelier situé à Château-Landon fonctionna pendant 340 années. Mais malheureusement, les Conciles chrétiens interdirent aux juifs d'adhérer à certaines guildes. Le commerce et le prêt d'argent furent de ce fait

leurs seules activités au Moyen-Age. *“L'abbé Jean Vère, en 1117, obtint du Roi Louis VIII, qui pourtant était favorable aux Juifs, une ordonnance tenant “à réprimer les usures des Juifs qui y étaient en si grand nombre qu'une rue en garde le nom. Ils y avaient leur synagogue mais le culte fut interdit et le roi leur défendit de prendre comme gage d'un chrétien, sans la présence d'un témoin, un cheval ou autre animal.”*

Sous Philippe V, les hérétiques, les juifs et les lépreux furent persécutés. S'il n'y a pas eu de bûcher à Château-Landon, la communauté juive de cette ville n'en fut pourtant pas épargnée. Les lépreux reclus à Pontfault, furent accusés d'empoisonner les puits dans le seul but d'y répandre leur mal.

C'est à la fin du XIIème siècle que naquit dans cette ville le savant Salomon Ben Juda. Cet éminent érudit entretenait une abondante correspondance avec un certain Simson de Chinon, demeurant à Rhodéz, ainsi qu'avec Eliézer Ben Joseph de Chinon. Ils débattirent ensemble un point de casuistique. Il est fort probable qu'un des disciples de Salomon de Château-Landon se prénommaient Eliakim, puisque certaines abréviations en hébreu datant du Moyen-Âge étaient difficilement traduisibles.

Pour mieux continuer l'histoire des juifs de cette ville, Don Morin (Histoire du Gâtinais) précise : *“En cette même année (1180), les Juifs sont chassés de Château-Landon à cause de leur cruauté et de leur rapacité”*. D'autres historiens pensent plutôt que Philippe-Auguste taxa les juifs jusqu'à les contraindre à payer de lourds impôts sous peine d'expulsion. Ces derniers payèrent et restèrent. Double profit pour le roi qui emplissait les caisses de l'Etat tout en satisfaisant le clergé ainsi que d'innombrables débiteurs des prêteurs juifs. En 1182, le roi Philippe-Auguste libéra Hugo Vère, autre abbé de Saint-Séverin, de toutes taxes qu'il avait contractées envers les Juifs.

D'après certains documents, il y aurait eu une *“Rue des Juifs”* à Château-Landon et une synagogue. D'ailleurs Monsieur Poitevin, historien de cette ville, remarquait : *“Il y avait aussi la rue des Juifs qui était spacieuse et où ces derniers avaient leur synagogue, ainsi que l'indique une patente de 1174, rapportée en l'histoire du Gâtinais, par laquelle Louis-le-Jeune leur défend l'exercice de cette religion”*.

Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne)

Une *“Rue des Juifs”*.

Au début du XIIème siècle, le territoire de la Brie relevait pour une partie seulement de l'autorité royale et pour l'autre de l'Eglise de Paris. Le premier grand seigneur de Brie est Robert 1er de Dreux, cinquième fils de Louis VII. Robert 1er eut trois femmes, dont Adèle de Beaudemont, sa dernière épouse, alors Dame de Brie. Celle-ci

consentit à l'installation d'une communauté juive à Brie-Comte-Robert pour favoriser le commerce de cette place forte. Selon différents historiens, il y avait à Brie-Comte-Robert, au Moyen-Âge, une forte communauté Juive. Une charte datée de 1208, accordée par Robert II, seigneur de Brie-Comte-Robert, relativement aux droits et à la juridiction que possédait l'Eglise de Paris sur la terre de Brie, établissait que la terre de l'Eglise de Paris était interdite aux Juifs ; ceux-ci ne pouvant demeurer que sur le territoire appartenant au seigneur ; les Juifs surent, alors, s'établir, aussi près que possible du marché, dans la rue des Fripiers et dans la petite rue Boissante (actuelle rue des Juifs). La tradition veut que les Juifs aient eu leur synagogue sur l'emplacement d'une maison faisant l'angle de la "Rue des Halles" et la "Rue des Juifs". Le 21 juillet 1306, tous les Juifs de France furent arrêtés sur l'ordre de Philippe IV le Bel. Les juifs de Brie-Comte-Robert furent donc expulsés comme le reste des Juifs de France. Après avoir été rappelés, les juifs furent de nouveau spoliés et expulsés en 1321. A partir de cette date il n'y a plus de Juifs à Brie. Dans un compte dressé par Oudart de Lagny, receveur de la Reine Jeanne d'Evreux, veuve de Charles IV le Bel et daté de 1331, il est fait mention "de la value du louage du cymetière qui fut au Juifs".



Lagny (Seine-et-Marne)

Une "Rue de la Juiverie".

Lagny est une ville appartenant au comte de Champagne sur les bords de la Marne. Pierre Eberhart a écrit dans un article consacré à la Communauté Juive de Lagny: "Au Moyen-Age, avant que les expulsions ne les frappent, bien des communautés juives ont existé dans notre département". Au début du XIII^e siècle, la comtesse de Champagne se plaint au roi Philippe-Auguste que les juifs désertent le comté pour se fixer sur le domaine royal. Philippe-Auguste ordonne donc aux juifs de revenir en Champagne. Jacques-Amédée Le Pair vit, par cette décision, se former l'embryon de la Juiverie de Lagny. Les plus anciennes mentions se rapportant à cette juiverie datent du XIV^e

commerçants juifs, dont le séjour était permis en France s'établirent donc dans le quartier se trouvant près de la Marne, longtemps appelé "le bout du pont" (actuellement "quartier de la Marne"). Il est possible aussi que lorsque le Roi de France expulsait ses sujets juifs, que ceux-ci se réfugiaient à Lagny. Une léproserie était établie à Pomponne les Lagny, ce qui était également une cause de la présence juive à Thorigny.

Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne)

Une "Rue des Juifs".



En 1308, vente par Gui de Laon, trésorier de la chapelle du roi, et Simon de Rambouillet, chanoine des églises Notre-Dame et de Saint-Exupère de Corbeil, commissaires chargés de procéder à la liquidation des biens des Juifs de la Prévôté de Paris, à Jacques Gervaise, de La Ferté-sous-Jouarre, au prix de 80 livres tournois, de trois maisons et d'une école confisquées sur les Juifs et situées à Lizy-en-Mulcien (Lizy-sur-Ourcq) : *"Le mercredi 25 septembre 1308, Gui de Laon, trésorier de la chapelle du roi, et Simon de Rambouillet, chanoine des églises Notre-Dame et de Saint-Exupère de Corbeil, tous deux commissaires chargés de procéder à la liquidation des biens des Juifs de la prévôté de Paris vendent à Jacques Gervaise, de La Ferté-sous-Jouarre, au prix de quatre vingt livres tournois, trois maisons et une école confisquées sur les Juifs situées à Lizy-en-Mulcien."* La *"Revue des Etudes Juives"* publie l'acte de cette vente d'après un *"vidimus"* daté d'octobre 1308 à Paris : *"a touz ceus qui ces lettres verront, Gui de Laon, tresorier de la chapelle nostre seigneur le roy et symon de Rambouillet, chanoine des eglises Nostre Dame et de Saint-Exupere de Corbeil, establiz de par le dit nostre seigneur le roy à oir le compte des biens des juifs de la prevosté de Paris et du ressort et à exploiter iceux, salut. Nos faisons assavoir que nous, ou non du roy et pour lui et par la vertu du povoir que commis nous est, avons vendu, cessié, quitté, otroié et delessié héritablement à Jaque Gervaise, de la Ferté souz Jeurre, present pardevant nos, achetant pour lui et pours ses hoiers et pour ceux qui de lui auront cause, les mesons qui furent aus Juys jadis demoranz a Lisi-en-Meucien, c'est assavoir la meson Jocon le petit, tenant à la meson qui fu Hue Bourdon; item, la meson ensivant qui fu Baudin; item, l'escole aus juis, si comme tous se comporte jusques à la meson Corgnost, et la meson qui fut symonnet le juyf, si comme eles se comportent en lonc et en lé, avec leur*

appartenances et appendances, à la charge, cens ou redevance que eles doivent par an: lesqueles nous avons fet crier en vente de par le roy, qui plus en vodroit donner, selon l'us et costume dou lieu, que il se traisist avant pour croistre, et l'en li recevroit, pour le pris et la somme de quatreevintz livres turnoiz de fort monnoie, lesqueles nous avons eues et receues en deniers comptanz dou dit Jaque Gervayse, et nous en tenons pour bien paies et agreiés, en non de nous et ou non dessus dit, que pour autre ou temps avenir par nul engin ou cautele; ainçoys la li garentirons aus couz nostre seigneur le roy en nom de lui et pour lui, contre touz, en jugement et hors, toutes foiz que mestiers sera. Et à plus grant seurté pourter ou temps aenir de la dite vente, nous prions et requerons honorable homme et sage Fremin de Coquerel, garde de la prevosté de Paris, à plus grant suerté porter de la dite vente, à la requeste des diz commissaires, avons mis en ces lettres le seel de la dite prevosté, laquelle vente nous greons, loons et confermons, tant comme à nous appartient. Et mandons et commandons à touz sugés et requerons à touz autres, en aide de droit, que le dit Jaque Geroaise metent en vraie et corporele saisine des dites mesons, sauz touz droiz, et le gardent et ceus qui de lui auront cause en ices de tort, de force, de violence non deue, et doignent conseil, aide et confort, se mestiers en est, à ses couz.

Ce fut fait et donné l'an de grâce mil trois cent et huit, le mercredi après la Saint-Maci l'apostre'.

Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne)

Une "Rue aux Juifs" et un "Grand port aux Juifs"



L'ancien Grand Port aux Juifs à Montereau- fault-Yonne sur les bords de la Seine.

La "Rue au Juis" est citée dans différents documents révélant l'établissement d'une communauté juive à Montereau. Henri Stein mentionne la présence de Juifs dans cette cité médiévale sise sur les bords de l'Yonne: "Au XIIIème siècle, Montereau faisant partie du Comté de Champagne et dès 1201 Blanche de Navarre promet d'observer le traité conclu entre le Roi et le Comte de Champagne au sujet des Juifs". En 1243, on trouve à Montereau un Juif nommé Flamir, voisin du monnayer Norbert. " En 1247, douze Juifs étaient domiciliés dans cette ville de manière régulière. En effet, nous avons des documents qui prouvent "que depuis neuf ans ils s'acquittent à leur suzerain, le comte de Champagne et de Brie, la taille et les droits auxquels ils sont soumis". Nicolas, abbé de Preuilley, dans une lettre du 30 avril 1247, cite les noms des Juifs vivant à Montereau : "..... et dominio domini Regis Navarre, et jura et tallias dicti domini Regis, ut debebant mandato ejusdem domini Regis reddiderunt et solverunt, et talliabiles fuerunt quamdiu in villa de Musterol permanserunt, videlicet Vivanz, Courtoise, Cressanz sororius Flamini,

gener ejusdem Cressant et filius ejus, Vivanz de Scola et Regina uxor ejus et Ocum filius eorum, Saleminus filius defuncti Cressant de Musterolo, Justine et Dayot filius ejus, et Mosse gener Samoe. In cujus rei testimonium presenti ecripto sigillum nostrum apposuimus. Actum anno Domini M^o CC^o quadragesimo septimo, vigilia bonorum apostolorum Philippi et Jacobi''. Sous le règne de Charles VI, Montereau ne paraît plus compter dans sa population que deux familles juives, celles de Benion de Salins et de Sausset de Baumes, dont les maisons furent pillées en 1381. Le principal accusé dans cette affaire fut le doyen de l'Eglise de Montereau; Etienne Balande. Après avoir été soumis à un interrogatoire très serré dans la prison du Châtelet à Paris, il fut réclamé par l'Archiépiscopale de Sens et échappa ainsi à une condamnation pourtant bien méritée. Cette ville conserva le souvenir de cette petite colonie juive par le nom de "Port-aux-Juifs". Ce quai était situé sur la rive droite de la Seine près du pont en amont. Cette voie conduisait de la "Grande Rue du Faubourg St Nicolas" (aujourd'hui rue de Provins) au "Grand port aux Juifs". Ce nom fut porté jusqu'au XVIIIème siècle par un quai sur la rive droite tout près du Pont en amont; ce lieu est le dernier vestige du lucratif commerce par eau auquel s'adonnaient les Juifs de Montereau.

D'Arbois de Jubainville, par le biais de différents actes et documents, a pu faire le recensement des Juifs de Montereau à différentes périodes :

"La population juive était nombreuse en Champagne, au XIIIè siècle. Nous n'en avons pas de recensement complet ; nous possédons quelques recensements partiels et des noms isolés.

Les recensements partiels sont au nombre de quatre : deux sont datés du 30 avril 1247 ; ils contiennent l'état des Juifs qui, depuis dix neuf ans, habitaient Montereau (2792) et qui depuis cette époque payaient les tailles et autres redevances dues à Thibaut IV.

Ces juifs étaient à Montereau : Vivent, Cortoise, Creissant, beau-frère de Flammin ; le gendre de Creissant, son fils, Vivant de l'Ecole et Reine, sa fame ; Jocum, leur fils ; Salenin, fils de feu Creissant, de Montereau ; Justice et Dayot, son fils ; Mosse, gendre de Samoë."

Pontault-Combault (Seine-et-Marne)

Un lieu-dit : "La Haye au Juif".



La Mare de "la Haye au Juif".

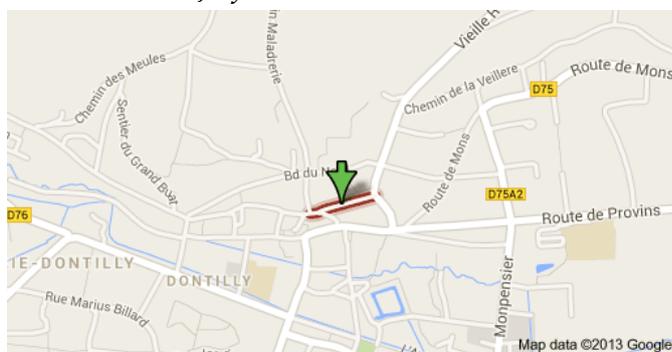
De Guilhermy précisait dans son livre *"Inscription de la France au Vème et au XVIIIème siècle"* qu'il y avait à Pontault-Combault un lieu-dit appelé: *"La Haye au Juif"*. Dans ce lieu se trouve une mare très connue sous le nom de *"Climat de la Haye-aux-Juifs"*. Une communauté Juive était domiciliée non loin de cet endroit à La Queue en Brie.

Montois, Montoie (Seine-et-Marne)

Petit pays de l'ancienne France, entre Provins et Bray, il a été découvert à Montois l'existence de quelques juifs au Moyen-Age.

Donnemarie-en-Montois (Seine-et-Marne)

Une *"Rue des Juifs"*.



Rue Salgues ; ex *"Rues des Juifs"* Donnemarie-en-Montois.

"L'itinéraire des chercheurs curieux" cite une *"Rue des Juifs"* dans cette petite commune au Moyen-Age. A cette époque en effet, il y avait une *"Rue aux Juifs"* qui a changé de nom au XVIIème. Elle était située au nord du cimetière. La situation de l'ancienne *"Rue aux Juifs"*, est l'actuelle *"Rue Salgues"* au nord-est de Donnemarie, en allant de Notre Dame vers la Porte de la Maladrerie, on tourne à droite pour prendre la rue du Cloître, celle-ci se prolonge sous le nom de *"Rue Salgues"*. Cette voie, pratiquement parallèle à la rue de Provins, un peu plus longue est aussi fort ancienne. Jusqu'au milieu du siècle dernier, c'était une impasse buttant à son extrémité fermée contre les murailles de la ville. Elle desservait le quartier nord-est de la cité. C'est là qu'autrefois les habitants de religion israélite étaient tenus de résider. Près de deux cents ans après leur expulsion de France en exécution de l'édit d'avril 1651, la tradition avait toujours conservé à la voie le nom de *"Rue aux Juifs"*, tant le souvenir de leur long séjour était resté ancré dans les mémoires.

Champeaux (Seine-et-Marne)



Les "Explorateurs" stalle de la Collégiale de Champeaux.

Ce petit bourg briard, fondé par Saint-Fare, était une place forte du Moyen-Age. Sa puissante collégiale témoigne encore du rayonnement spirituel du collège de Guillaume de Champeaux, grand théologien du XIIème siècle, oncle et maître d'Abélard (1079-1142). L'église Saint-Martin compte parmi les chefs-d'œuvre de l'art gothique des XIIè et XIIIème siècles. Champeaux a donné à l'Eglise plusieurs évêques, un cardinal et un pape; Martin IV. Une communauté juive a vécu dans ces lieux au Moyen-Age. Une médaille hébraïque du XVIème siècle a été trouvée à Champeaux et offerte au Musée de Melun en juin 1873.

Saint-Merry (Seine-et-Marne)

Une "Rue de la Juiverie"

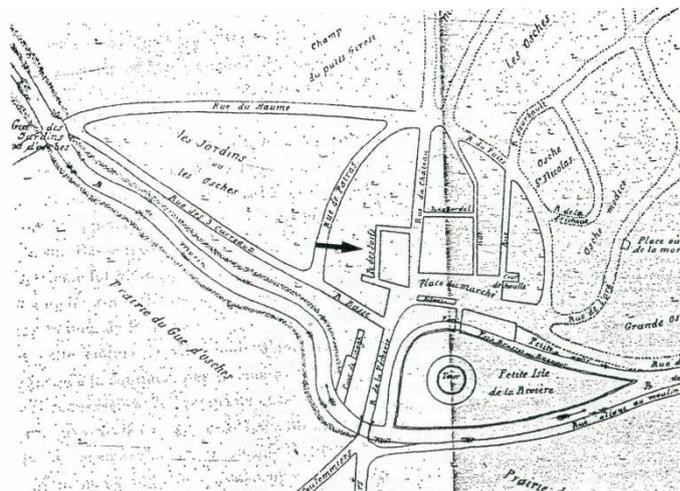


La "rue de la Juiverie" existe toujours à Saint-Merry. Ce village, du canton de Mormant, est situé entre Champeaux et Bombon. La commune a été édifée à partir d'une chapelle dédiée à Saint-Merry (d'où son nom) qui séjourna quelques mois à Champeaux à la fin du VIIème siècle. Saint-Merry se trouve sur les bords de la Varvane, laquelle se jette dans le rû d'Ancoeur ou d'Almont. La Paroisse de Saint-Merry date de l'an 1137. L'église dépend du Chapitre de Champeaux, qui nommait les curés et qui venaient officier le jour de la fête patronale. Champeaux est le chef

lieu d'un doyenné rural du diocèse de Paris enclavé dans le diocèse de Sens. Ce doyenné comprend au XII^{ème} siècle quatre paroisses : Champeaux, St-Merry, La Chapelle et Quiers. Le Chapitre jouissait d'un grand nombre de privilèges. Le chanoine ou doyen, également prévôt, rendait la justice en surplus. Le prévôt de Melun estima devoir entreprendre l'exercice de sa juridiction sur le territoire de Champeaux. Philippe-Le-Bel remit des lettres aux ecclésiastiques par lesquelles il confirmait que le prévôt et le chapitre avaient toute juridiction sur ce district. Le Château de Saint-Merry, situé au centre du village, fut désigné sous le nom de "Château de la Motte". Les fossés qui l'entouraient furent comblés. Auprès du château seigneurial, à l'endroit où fut plantée l'orangerie, se trouvait le pressoir banal et le moulin banal. Les seigneurs de Saint-Merry avaient droit de haute justice sur la partie du village située sur la rive droite de la rivière de Varvane, alors que les maisons construites sur la rive gauche dépendaient de l'Abbaye de Champeaux. L'église appartenait donc à Champeaux, commune proche de Saint-Merry. Au Moyen-Age, Champeaux fut un centre religieux (chrétien) important : centre d'études théologiques, école de chantres,... Il est fort possible que la Communauté Juive de Champeaux, n'ayant pas pu se maintenir sur les terres de l'Eglise, se soit réfugiée sur celles comtales de St-Merry pour servir de monnayeur aux moines de la Collégiale. Toutes les conditions pour la formation d'une Communauté Juive au Moyen-Âge étaient réunies : la rivière et le château.

Coulommiers (Seine-et-Marne)

Une "Rue aux Juifs"

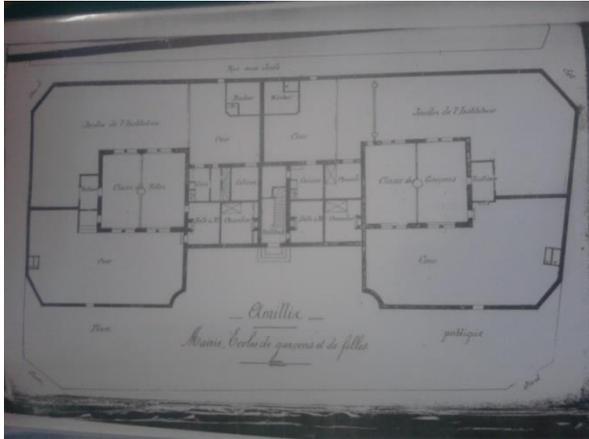


Les Archives départementales de Seine-et-Marne conservent des documents stipulant qu'à Coulommiers une communauté Juive y était domiciliée: "Rue (Ruelle aux) Juifs" et selon "Essais historiques, statistiques, chronologiques sur le département de Seine-et-Marne" d'après un plan ancien le nom de "Rue des Juifs" était encore usité

dans cette ville au XIXème siècle. Josson de Coulommiers possédait un immeuble adossé à la tour du château de Provins. Josson de Coulommiers était le père de Croissant dont on trouve quelquefois le nom dans différents actes.

Amillis (Seine-et-Marne)

Une "Rue des Juifs"



"Rue des Juifs" à Amillis

"Rue des Juifs" à Amillis

Une "Rue des Juifs" se trouve dans le village d'Amillis près de Coulommiers, Amillis est situé sur l'Aubertin. Le fief d'Amillis dépendait au Moyen-Âge du Comte de Champagne. En 1160, Amillis se serait érigé en commune et aurait alors porté le nom d'Amiliacum comme le montre la charte promulguée par Thibault de Champagne. Un acte de Manassès, évêque de Meaux, stipulait que ce village portait le nom d'Amileüs. Le château féodal, lourde construction massive, était entouré de fossés de fortifications. Une Communauté Juive vivait sous les murailles du château. La "Rue aux Juifs" est encore située dans ce village près de l'Eglise. Amillis était sans doute une terre de refuge pour les juifs lorsqu'ils étaient expulsés de Coulommiers, ville passée sous la domination royale. Lorsque les rois de France englobèrent la Champagne à la couronne, par le mariage de Jeanne de Navarre et de Philippe-Le-Bel en 1284, les Juifs de ce Comté devinrent aussitôt propriété du roi, "taillables et corvéables" à souhait.

Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne)

Une présence Juive.

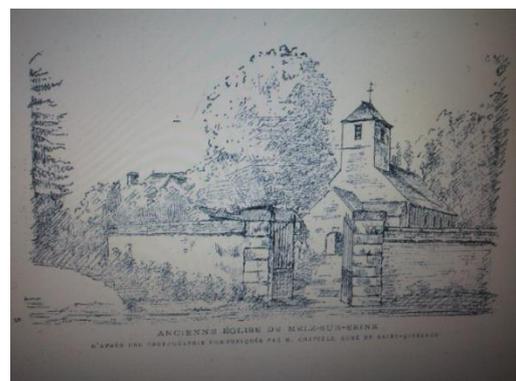
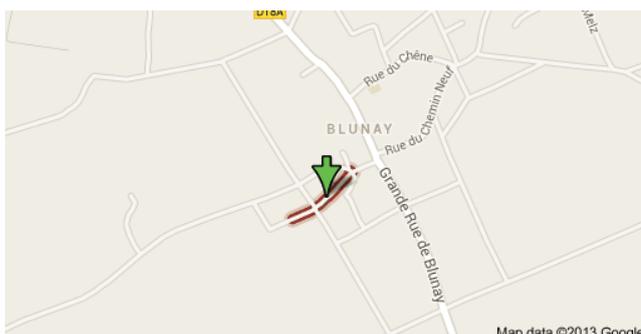


D'après l'histoire du Comté de Crécy-en-Brie par Jacques Amédée Lepage (1910), il a été possible d'identifier des Juifs domiciliés à Crécy-en-Brie (la Venise briarde). Cette cité appartenait au Comte de Champagne Gaucher IV : *"En 1258 un juif nommé Elie et sa femme s'obligèrent par lettre à demeurer cinq années à Crécy et à payer 20 livres de cens par année à Gaucher (IV) et son épouse Ysabeau (de Villehardouin). Tel était le profit que les seigneurs tiraient alors du séjour des Juifs sur leurs terres...."*, *"vente de juifs, Gaucher (IV) a vendu à Philippe (III) pour une grande somme d'argent tous les juifs de Chatillon sauf Salomon et sa famille...."*

A Crécy-La-Chapelle, il y avait également une léproserie : Une ordonnance du 18 août 1321 fut promulguée par Philippe V le Long ordonnant une répression contre les lépreux dans le but d'anéantir la maladie de la lèpre. Philippe V, croyait que suite aux épidémies (à cause des croisades) que les Juifs et les Lépreux à la solde des *mahométants*, empoisonnaient les puits, les fontaines et les sources. Les Juifs furent expulsés mais quelques lépreux furent punis par le feu.

Melz-sur-Seine (Seine-et-Marne)

Une "Rue des Juifs".



Une *''Rue des Juifs''*.

Un petit groupement de Juifs s'était domicilié à Melz-sur-Seine au Moyen-Âge. Ce village était consacré à Saint Phal, natif d'Auvergne, abbé de Saint Ursion, mort en 450. Il est connu pour son prieuré-cure et ses Titulaires. Cette paroisse était sous la juridiction de l'Archevêque de Sens, en l'archidiaconé et doyenné de Provins. Il est fort probable qu'au XII^e siècle des Juifs s'installèrent dans cet endroit situé entre Provins et Nogent-sur-Seine. Ils devaient sans doute servir d'agent financier au Prieuré de la Fontaine-au-bois tenu par des Augustins. Abélard trouva en Melz-sur-Seine l'Ermitage où il put continuer ses entretiens philosophiques avec les Juifs. La Fontaine-au-bois était un gîte d'étape tout désigné où les rois de France reçurent mainte fois une copieuse hospitalité.

Livry-sur-Seine (Seine-et-Marne)

Une *''Rue des Juifs''*.

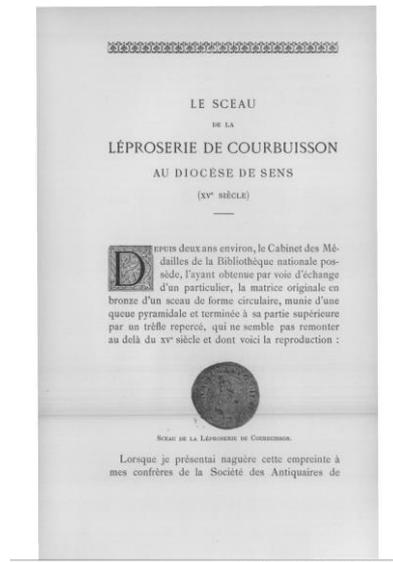


Livry-sur-Seine dépendait des possessions du Comte de Champagne. Lorsque les Juifs de Melun, propriétés du roi de France, étaient expulsés, ils se réfugiaient à Livry-sur-Seine. Il existe encore de nos jours une *''Rue des Juifs''* dans cette commune.

Samois (Seine-et-Marne)

Une *Léproserie*

Henri Gross, dans son *''Gallia Judaïca''* suppose que la locution hébraïque Ch *''T-M''*C désigne la localité de Samois-sur-Seine. Il pourrait, en effet, s'agir alors de la léproserie de Samois située sur la route de Melun. Dans les institutions des Communautés Juives au Moyen-Age, on fait mention du *''Hekhdech''* (hospice). Cet hospice médiéval était à la disposition des malades incurables, des voyageurs étrangers et des pèlerins en étape ou en escale. Des léproseries et maladreries suivaient le cours des fleuves. On en situe une près de la Juiverie de Villeneuve-le-Roi (sur-Yonne). D'autres à Provins, Melun et près des grandes villes du Gâtinais, de Brie et de Champagne. Gérard Sylvain et Elie Szapiro précisait : *''Les lépreux et les Juifs furent confondus dans la même opprobre. Chacun des deux groupes portait sur les*



vêtements un signe d'infamie qui les désignait à la vindicte populaire". Au Moyen-Age, on trouvait très souvent les léproseries situées près des quartiers juifs. Cette promiscuité finit dans le langage commun par confondre juifs et lépreux. En effet, si le lépreux, c'est le ladre, le mot "ladre" devient synonyme du mot "avare", comme le mot "Juif" devint l'équivalent du mot "usurier". Au XII^e siècle, Samois possédait une léproserie ou maladrerie à Courbuisson. C'est le roi Louis VII le Jeune, de retour de Palestine, qui créa cet établissement pour les lépreux. Il confia la mission aux Chevaliers de Saint-Lazare de combattre la progression de la lèpre en France. Les Frères Hospitaliers de Saint-Lazare fondirent plusieurs hôpitaux en Ile-de-France, dans l'Orléanais et dans le Gâtinais. La maladrerie de Courbuisson fut l'une des premières établies. Parmi les documents on trouvait pour ce bâtiment, un acte passé devant l'officialité de Sens (novembre 1265), mentionnant un don fait à cette maison par une lépreuse du voisinage, nommée Aveline de la Couldre. Il est également fait référence de la léproserie dans le testament de Pierre du Châtelet, bourgeois de Melun. La léproserie de Samois possède un sceau dont la légende était : "S. Leposarie du Curtobumo".

Franchart

La "Roche qui pleure"

Le poète Louis Lurine racontait une légende très surprenante dans l'ouvrage collectif "Les Environs de Paris": "Le Comte de Saint-Germain soit disant né en Palestine avant Jésus-Christ et réincarné sous Louis IX, fut frappé, vers les gorges de Franchart, par le bruit argentin de l'eau s'égouttant régulièrement il ne savait d'où: c'était un juif errant qui pleurait! Presque aussitôt, une voix éclatante se fit entendre, qui criait: Marche, Marche!f... Le Juif Errant disparut et, par enchantement céleste, le rocher qu'il avait arrosé de ses larmes se mit à pleurer à son tour. Informé du phénomène Saint-Louis purifia la forêt en y fondant un hôpital et deux chapelles, et depuis lors le juif errant n'apparaît plus jamais à personne".

Le Grand Rabbin Lazare Wogue reprit cette histoire, en 1849, dans les pages des *"Archives Israélites de France"* sous le titre: *"La Roche qui pleure"*:

"Je parcourais il y peu de jour la magnifique forêt de Fontainebleau; ne pouvant me lasser de la vue des tableaux pittoresques qui se déroulaient à chaque pas devant moi, et des peintures admirables qui ont passé par la main de Dieu et la palette du soleil. Ces cavernes fantastiques, ces rochers entr'ouverts, ces pics qui se dressent menaçants dans l'horizon lointain, le gémissement du vent dans les chênes gigantesques, tout ce spectacle grandiose de la nature dans ce qu'elle a de plus majestueusement simple, avait rempli mon âme d'une sorte de terreur religieuse, lorsque l'ami qui m'accompagnait et qui me servait de cicérone m'arrêta devant une grotte de pierre cachée derrière un massif. Le soleil se couchait, le chant des oiseaux allait en mourant, et mille bruits capricieux arrivant confusément jusqu'à nous, semblaient nous redire les légendes qui ont longtemps peuplé cette sombre forêt. Mon conducteur me fit entrer dans la grotte et m'invita à prêter l'oreille; j'entendis distinctement comme le bruit saccadé de gouttes d'eau tombant à intervalles irréguliers de la voûte du rocher. Sans doute, lui dis-je à voix basse, c'est la pluie qui filtre à travers le rocher et qui retombe ainsi en perles liquides.

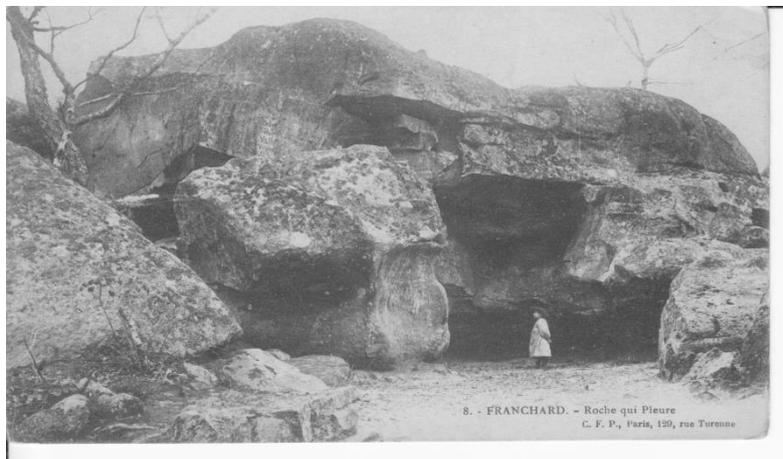
Qui sait! me répondit-il en souriant, c'est peut-être un génie invisible qui se fait entendre ici; car chaque coin de cette forêt féerique est célèbre par une histoire merveilleuse". Voici ce que la légende raconte sur cette grotte nommée "La Roche qui pleure".

En 1254, Louis IX résidait à Fontainebleau; il était venu y rétablir sa santé dans une modeste retraite qu'il appelait *"nos déserts"*, et qui avait été construite par Philippe-Auguste. A cette époque, cette immense forêt n'était pas encore percée pour la chasse; là au pied de la montagne régnait le silence et la désolation, et ce coin de terre ignoré des hommes et brûlé par le soleil, ressemblait presque à une forêt vierge. Le roi Louis IX se promenant par hasard de ce côté, cherchant un abri contre la chaleur, se reposa un instant dans la fraîche cavité de cette grotte. Comme toujours, de pieuses pensées agitaient son esprit, lorsque tout-à-coup son attention fut éveillée par le bruit argentin de ces gouttelettes qui tombaient lentement de la voûte et venaient en frémissant expirer à ses pieds. Le roi se lève effrayé, sort de la grotte, et sur le sommet du rocher il voit un vieillard à la mine flétrie, au regard résigné, au costume singulier, lequel s'appuyait en chancelant contre la paroi de la roche qu'il mouillait de ses larmes. Louis IX, étonné par cette apparition étrange, allait questionner ce vieillard, quand à travers le feuillage des pins agités une voix éclatant cria: *"Marche ! Marche!"*. Aussitôt cette fantastique apparition disparut; le roi comprit qu'il avait vu un juif errant, et il reconnut avec une pitié profonde que le rocher qui avait été arrosé par les larmes de cet éternel voyageur les distillait goutte à goutte, comme pour conserver la trace éternelle du passage de cette grande infortune.

Louis IX rentra tout pensif dans sa retraite des *"Déserts"*, et le lendemain toute la cour revint avec lui en procession à *"la roche qui pleure"*, poser la première pierre d'un hôpital et d'une chapelle, que le roi très chrétien fit élever en ces lieux pour les purifier. Il s'agenouilla sur le sable; il écouta le bruit de cette goutte d'eau, qui l'on

disait être une larme échappée aux yeux d'un infortuné, et le roi de France pria pour le Juif dont le sort était si misérable et la douleur si profonde.

Le souvenir de la "*Roche qui pleure*" suivit le roi à Paris: il tenta d'améliorer la situation des juifs, si nombreux alors, errants et proscrits en France; il rendit différents décrets pour les protéger, il rapporta les ordonnances qu'il avait rendues contre eux l'année précédente, et se contenta de proscrire le Talmud et de leur défendre l'usure et le blasphème. La chapelle et l'hôpital n'ont laissé de trace dans la forêt de Fontainebleau, mais une larme se détache encore sans cesse du sommet de la "*Roche qui pleure*". Le juif errant n'a pas reparu depuis cette époque en France. Ce vieux fantôme des nuits, de fanatisme et d'ignorance, s'est évanoui au soleil de la raison.



La Roche qui pleure à Franchard.

Les Israélites de France ont oublié les ordres si violents envoyés contre eux par Louis IX à sa mère, en 1253, pour ne se rappeler que les décrets réparateurs de 1254; et c'est avec un saint respect et une profonde reconnaissance qu'en traversant la forêt de Fontainebleau, ils pensent que si les larmes du Juif errant ont cessé de couler, il reste un souvenir de ces temps de misère dans cette goutte d'eau qui perle sans cesse à la voûte de la "*Roche qui pleure*".

Félix Herbert, par l'histoire miraculeuse du huchet de Saint-Louis, tenta de rattacher ce roi de France au cycle d'Artus de Bretagne et de Merlin l'Enchanteur.

Aujourd'hui la "*Roche qui pleure*" ne pleure plus et c'est un bien pour la santé publique. En effet, cette eau "*amère et roussâtre*" comme disait l'abbé Guibert, dégoulinait de la Platière, et la croyance populaire lui attribuait le pouvoir de fortifier la vue des jeunes enfants et de guérir des maux d'yeux en général.

Paul Domet raconte qu'au siècle dernier les jeunes mères y baignaient le visage de leur nouveau-né, lors du pèlerinage de Franchard le mardi de la Pentecôte.

Herbeauvilliers (Buthiers) (Seine-et-Marne) ou Aubervilliers ?

Le Musée des Archives Nationales a publié la fameuse quittance des Juifs de Bray-sur-Seine datée de 1206. Le texte dit; *"Nous, soussignés, reconnaissons parfaitement que nous n'avons pas d'opposition à faire à la vente que Jean de Fontenay a faite aux gardiens de Saint-Victor de ce qu'il possède à Herbevillier"*. L'historien Henri Gross, dans son livre *"Gallia Judaïca"*, traduit de l'hébreu *"Herbevillier"* comme étant la ville d'Aubervilliers. Il peut également s'agir d'Herbeauvilliers, réunie aujourd'hui à la commune de Buthiers. Buthiers est à la croisée des chemins de Milly-la-Forêt, d'Etampes, d'Orléans et de Ferrières-en-Gâtinais. Généralement, les Communautés Juives au Moyen-Age étaient situées près d'un cours d'eau, il ne passe aucune rivière à Buthiers pourtant il semble plus plausible de penser qu'une communauté juive s'était installée dans cette région plutôt qu'à Aubervilliers. d'autant que tout autour de Buthiers se trouvaient de nombreuses communautés templières (Le Vaudoué, St Pierre-les-Nemours, etc....) Il n'y a aucune trace concernant les enfants d'Israël à Aubervilliers alors que nous connaissons fort bien la présence de quelques juifs à Saint-Denis à cette époque. L'église de Buthiers et l'église de Saint-Laurent-d'Herbeauvilliers étaient dans la juridiction de l'Archevêché de Sens comme les Paroisses d'Avon et de Fontainebleau.



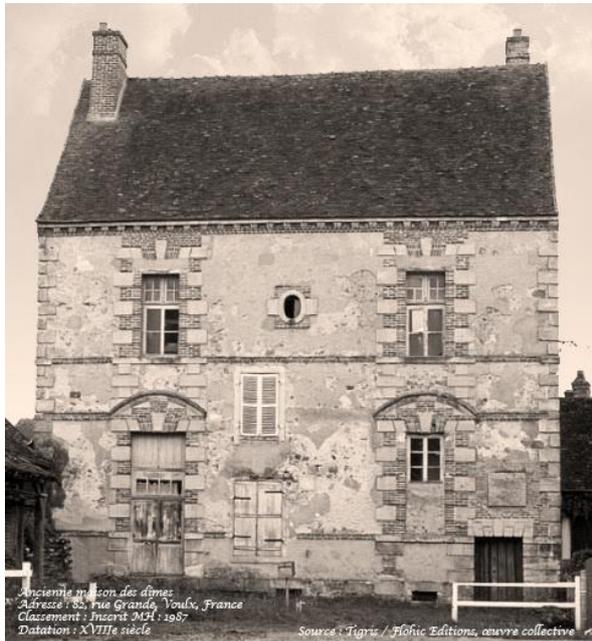
L'église d'Herbeauvilliers (Buthiers)

Voulx (Seine-et-Marne)

Une présence juive.

Parmi les sept administrateurs de la communauté juive de Paris en 1394, les documents font ressortir un Joseph Dupont de Voulx. Celui-ci sera battu et exposé

durant trois samedis en place public et emprisonné jusqu'au retour de Denis Machault avec six autres otages.



Cette maison sert, à l'origine, de centre de perception des dîmes, impôts en nature versés par les habitants à l'Église. Les dîmes de Voulx reviennent en partie à l'abbaye Saint-Jean de Sens. L'ensemble comprend deux bâtiments, cette maison, servant vraisemblablement aussi de domicile au décimateur, et une grange, de plan carré, réservée au stockage des biens.

Maison à Voulx.

Egreville (Seine-et-Marne)

Une "Juiverie"

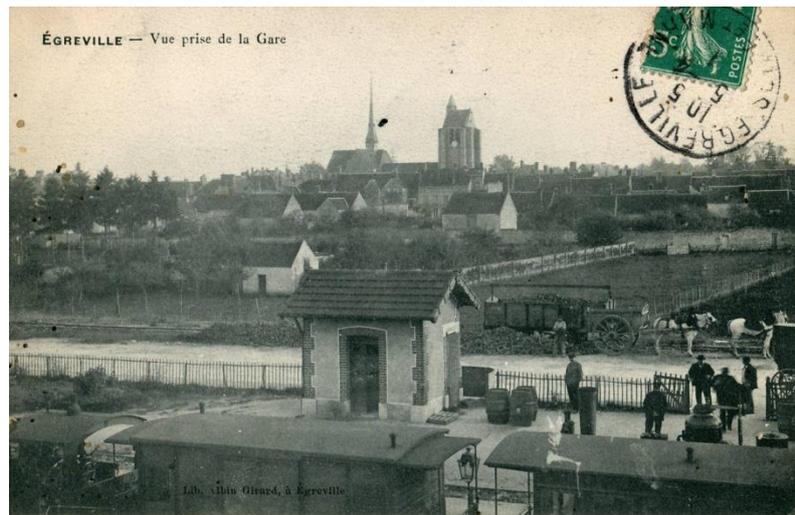
D'après certains documents, il y aurait eu une Juiverie à Egreville au XII^{ème} siècle.

M.P. Gache dans son article : "Les Origines d'Egreville (suite)" par dans le "Bulletin - Société d'émulation de l'arrondissement de Montargis" 1982, série 3 n° 55, p. 55 notait "... Il y avait enfin déjà un marché, Egreville comme d'assez nombreux villages du Gâtinais ayant une modeste communauté juive sous le règne de Louis VII (1137-1180). L'établissement de cette petite juiverie rurale se trouvait au Pavillon des Juifs (maintenant le Pavillon), juste au nord de Passy. Le pavillon était une tente de changeurs, avec une cave servant de bazar, situé à l'écart comme c'était de règle, mais dans un fief assurant protection à la communauté, et à proximité du chemin servant de voie d'accès ou d'issue au marché, en la circonstance le chemin allant de Lorrez à Egreville. La plupart de ces modestes juiveries rurales ont dû s'exiler (en Champagne ou en Perche) sur décision de Philippe Auguste en 1184, mais nous verrons qu'ici au moins une famille a subsisté en devenant chrétienne, comme ce fut souvent le cas, la présence rurale de Juifs sous Louis VII étant la garantie de l'existence d'un marché rural actif à l'époque.

Osanne d'Egreville. Cet Osanne d'Egreville porte un prénom propre aux Juifs convertis : on leur avait fait crier Hosannah au Christ, ce qui leur donnait accès au baptême et ils recevaient en prénom l'exclamation qui avait cessé d'en faire des Juifs. C'est ce qui arrivait

notamment quand ils voulaient éviter d'être chassés comme cela avait été le cas en 1184. Ces Juifs devenus chrétiens devenaient parfois des hommes estimés....."

A cette époque, on remarque aussi dans ce petit bourg une léproserie et le prieuré de Passy fondé par Fulbert. Egreville fut un lieu de résidence d'Adèle de Champagne, puis de Blanche de Castille, aussi il est fort plausible que les Juifs revinrent à Egreville après 1198 jusqu'à 1306 au moins.



Frédéric VIEY
Mars 2021